

**- ANNEXE 3 -
REGIME DE SANCTIONS COMPLEMENTAIRE, SPECIFIQUE AUX
PLANTATIONS PERENNES – AGRICULTEURS**

Engagement spécifique	Sanction ou impact
	Base de calcul : montant de l'aide conventionnée (demande individuelle) ou payée (demande collective)
Conserver la culture pendant 5 ans à compter de sa plantation	Déchéance totale
Avoir planté sa parcelle - avec des vitro-plants pour la filière banane - avec des boutures d'une parcelle de multiplication agréée par le centre technique de la filière canne	Déchéance totale
Avoir planté sa parcelle selon la densité minimale précisée dans la section « mobilisation d'OCS » de la fiche action de l'intervention 73.01.	Instruction du montant à payer au prorata de la densité réalisée
Engagements spécifiques dans le cas d'un dossier collectif	
Dans le cas d'un dossier collectif, informer le groupement, de toute difficulté à conserver sa parcelle 5 ans après la plantation ou 3 ans après le paiement final, y compris après un évènement climatique ou sanitaire	En cas de contrôle sur place, l'agriculteur est informé d'un risque de reversement de l'aide émanant du groupement, dans le cas où la surface aidée est absente totalement ou partiellement.
Dans le cas d'un dossier collectif, confier au groupement la réalisation de la déclaration de surface comprenant les données conformes de plantation de la surface aidée	Si la déclaration de surface est effectuée par l'agriculteur, le groupement ne présente pas la dépense afférente à la parcelle plantée.

Au moment du dépôt de la demande d'aide, j'atteste :

<input type="checkbox"/>	Avoir pris connaissance du régime complémentaire de sanction (en sus du régime de sanction prévu en annexes 1 et 2 du formulaire 73.01)
<input type="checkbox"/>	Avoir bien noté dans le régime de sanction de l'annexe 2 l'obligation : de maintenir les investissements dans une infrastructure ou un investissement productif 5 ans à compter du paiement final de l'aide (3 ans pour les PME)

SIGNATURE

Fait à		Le	
Nom du signataire			
Qualité du signataire			
<i>Signature et cachet</i>			